

Programmation et AMO du Conservatoire à rayonnement départemental de Taverny

Maître d'Ouvrage : Ville de TAVERNY (95)

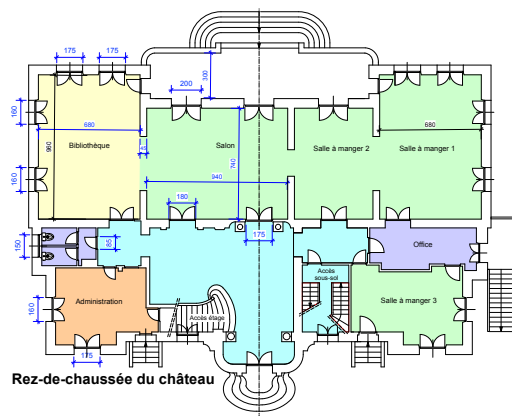
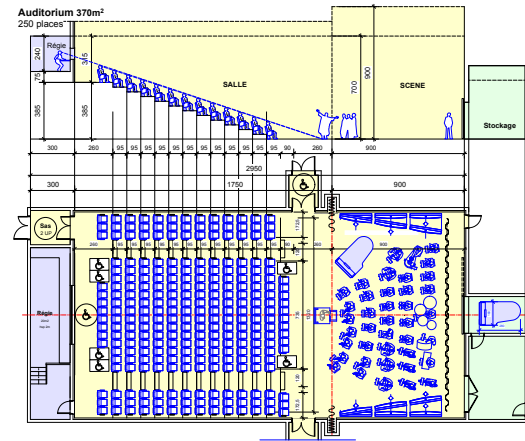
Programmist / AMO mandataire : MP CONSEIL - Lille

Scénographie-multimedia : Michel Marty

Acousticien : Euro Sound Project - Strasbourg

Budget prévisionnel des travaux : 9 000 000€ HT.

Durée de la mission : 2021-2024



Située dans le Val d'Oise, la ville de TAVERNY a décidé de transférer son conservatoire municipal "Jacqueline Robin" dans un château de la fin du XIX^{ème} siècle et d'en faire un CRD / Conservatoire de Musique à Rayonnement Départemental. La mission de l'équipe de programmation/AMO consiste à rédiger le cahier des charges et à assister la mairie de Taverny dans la désignation de la maîtrise d'œuvre du projet.

La problématique de l'opération réside dans le respect du bâti existant et du parc attenant, tous deux protégés. Les contraintes acoustiques et d'exploitation scénique ont conduit à dissocier du château les salles de pratique et d'audition, ainsi qu'un auditorium de 250 places, en proposant de les construire en semi-enterré dans la zone du parc non plantée d'arbres protégés ; ce bâtiment neuf sera relié au château par une galerie abritée de la pluie.

Le château sera réhabilité et affecté aux espaces réservés aux professeurs et au personnel administratif, ainsi qu'à l'accueil des parents d'élèves et des services culturels.

Outre la rédaction du cahier des charges scénographique du projet, Michel Marty a modélisé les divers gabarits des salles d'audition et de pratique musicale pour s'assurer de la faisabilité de pouvoir les intégrer dans les surfaces et volumes neufs ou existants. Ces épures ne seront pas transmises lors du concours pour ne pas interférer sur les projets des maîtrises d'œuvre en compétition.

